

COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

MERCREDI 25 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures quinze à la salle Mélusine, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 21 avril 2018.

Étaient présents: MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-François DUPONT, Christine BRUNET, Sébastien GALLET, Bernard MARCELE, Christelle LECOMTE, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Claire GUENVER à M. Vincent COPPOLANI, M. Stéphane GABUCCI à Mme Christelle LECOMTE.

Absent : M. Jean-Claude MATHE.

Monsieur Jean-Louis TERRADE a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	16
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	2
Nombre de conseillers municipaux votants	18

VIE LOCALE

I – CHOIX D'UNE ŒUVRE D'ART

Vu les projets d'œuvres présentés par les artistes,

Vu les résultats du vote qui désignent Madame Anne CUTZACH pour le critère esthétique,

Vu l'analyse des offres selon les critères énoncés dans le cahier des charges de la consultation,

Sous réserve de l'octroi d'une subvention par le Conseil départemental,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 VOIX POUR, 6 VOIX DECLARANT LE MARCHE INFRUCTUEUX ET 0 ABSTENTION :

DESIGNE Madame Anne CUTZACH pour réaliser l'œuvre d'art.

FINANCES COMMUNALES

II – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU GIRATOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS:

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour l'attribution d'une contribution forfaitaire d'un montant de 10 000 euros dans le cadre de l'aménagement du giratoire situé à l'intersection des RD 939 et 111 ainsi que du terre-plein jusqu'au rond-point Mélusine,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

GENS DU VOYAGE

III – <u>CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A</u> DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

- APPROUVE les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- AUTORISE le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

URBANISME

IV – DENOMINATION D'UNE RUE – LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA PETITE JARNE »

Considérant qu'il est nécessaire de faciliter le repérage au sein du lotissement « Le Clos de la Petite Jarne »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation préalable organisée auprès des conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 16 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

- **DIT** que la rue du lotissement « Le Clos de la Petite Jarne » accessible par la rue de la Petite Jarne jusqu'à la rue Nationale est dénommée « rue de la Héronnière »,
- **DIT** que la dénomination de la nouvelle voie sera communiquée au centre des impôts fonciers, aux services de La Poste et à tout organisme le nécessitant.

RESSOURCES HUMAINES

V- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que les projets menés par la collectivité justifient la création d'un poste de technicien territorial,

Considérant l'inscription d'un agent de maîtrise principal de la commune sur la liste d'aptitude du centre de gestion de la Charente Maritime du 11 décembre 2017 promouvable par voie de promotion interne dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION :

- **DECIDE** de créer un poste de technicien territorial,
- **DECIDE** de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal,
- ADOPTE le tableau des effectifs modifié en conséquence, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

La séance est levée à 21 heures 31.

A La Jarne, le 25 avril 2018,

Le Maire,

Vincent COPPOLANI

Les délibérations du Conseil municipal du 25 avril 2018 sont disponibles pour une consultation à la mairie.